



Salaire du a un accident de travail

Par **bubar42**, le **27/04/2012** à **20:50**

Bonjour, je travail dans l'agroalimentaire le 03/04/12 je me suis fait mal au dos au travail le même jour j'avais une convocation à la médecine du travail donc même le médecin du travail m'a arrêté. Suite à l'accident j'ai été consulter mon médecin il m'a arrêté 3 semaines. Voilà ma question mon salaire est de 1400 à 1500 euro je viens de toucher mon salaire il est de 470 euro est-il normal d'avoir touché 470 euro en accident de travail je n'ai rien perçu de la secu merci.

Par **pat76**, le **28/04/2012** à **15:52**

Bonjourrrrr Votre employeur a envoyé l'attestation de salaire à la CPAM.rrrr Vous avez pris contact avec la CPAM?

Par **bubar42**, le **28/04/2012** à **17:36**

merci je vais me renseigner